

# PrestoPark : Effectuer un RAPO en ligne

## 1/ INTRODUCTION :

Un RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire), c'est quoi ?

Lors de la réception d'un FPS, vous pouvez contester ce forfait au moyen d'un RAPO dans le délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis de paiement du Forfait de Post-Stationnement.

La demande de RAPO est adressée directement à la ville concernée par votre FPS.

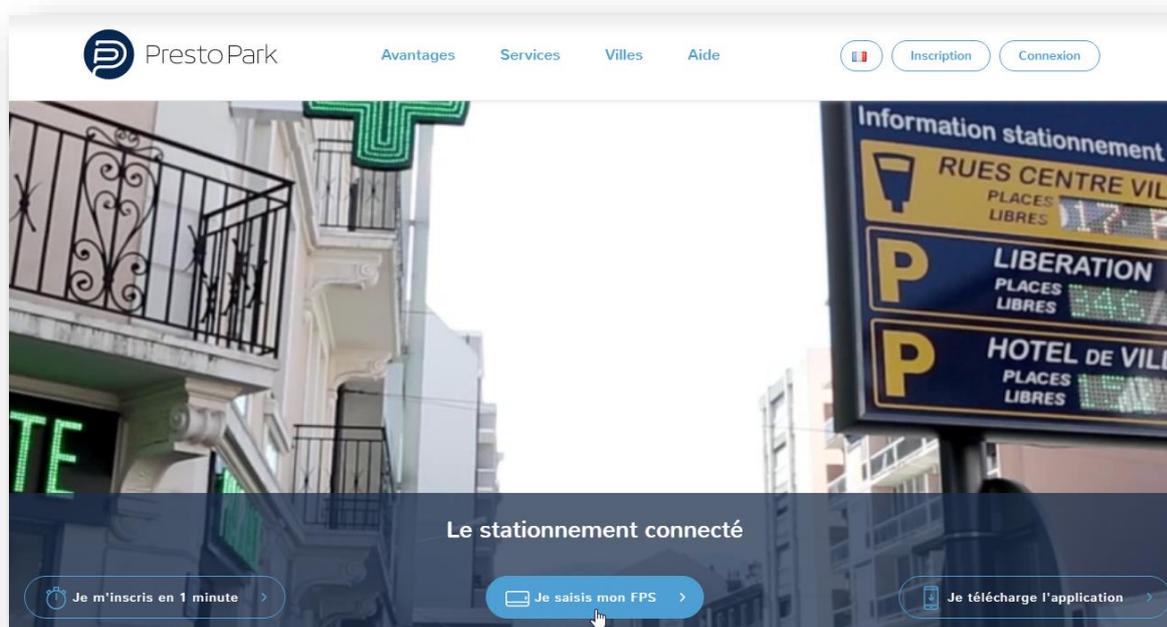
## 2/ PRÉREQUIS :

- Un accès à un ordinateur, un téléphone mobile ou une tablette.
- Un avis de paiement de FPS.
- Un accès à une connexion internet.

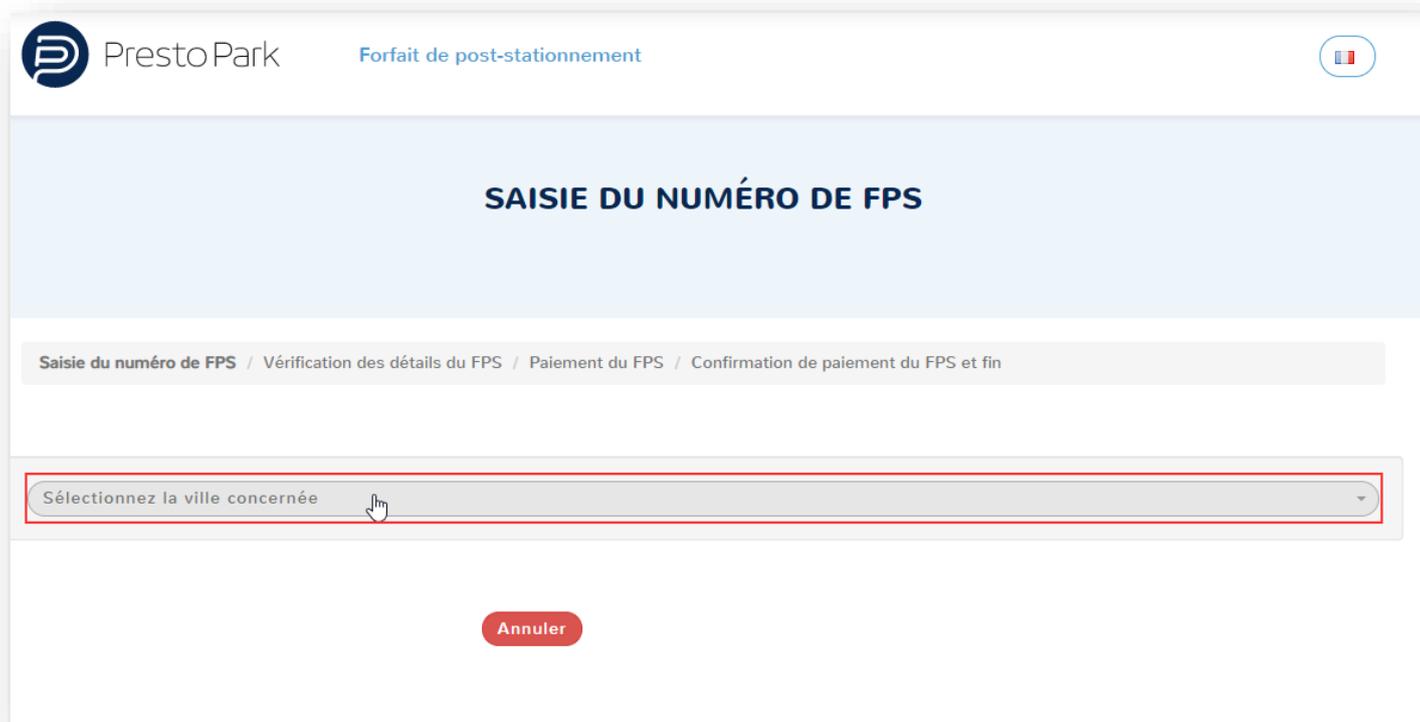
## 3/ RECHERCHER VOTRE FPS EN LIGNE :

Il vous faut vous rendre sur le site WEB PrestoPark (<https://www.prestopark.com>).

Le bouton « Je saisis mon FPS » vous permet d'accéder à la page de recherche de FPS.



Une fois la page chargée, il vous faut sélectionner la commune indiquée sur votre FPS. Pour cela, vous trouverez, au centre de votre écran, une liste déroulante (encadrée en rouge sur l'image ci-dessous) contenant les différentes communes utilisant ce service :



PrestoPark Forfait de post-stationnement

## SAISIE DU NUMÉRO DE FPS

Saisie du numéro de FPS / Vérification des détails du FPS / Paiement du FPS / Confirmation de paiement du FPS et fin

Sélectionnez la ville concernée

Annuler

Une fois votre commune sélectionnée, la première partie de votre FPS sera indiquée (les 14 premiers numéros). Si ces numéros ne correspondent pas, veuillez vérifier si vous avez sélectionné la bonne commune.

Il vous faut maintenant indiquer (dans le cadre rouge sur l'image ci-dessous) les 12 derniers numéros de votre FPS :



Saisissez votre numéro de FPS

21740012600017 : siret : annemasse

Compléter avec 12 derniers numéros de FPS

Annuler Suivant

Une fois cela fait, vous pouvez sélectionner le bouton « Suivant » afin d'effectuer la recherche de votre FPS.

Dès le chargement de la page terminé, vous trouverez le détail de votre FPS :

## PAYER OU CONTESTER MON FPS

Saisie du numéro de FPS / **Vérification des détails du FPS** / Paiement du FPS / Confirmation de paiement du FPS et fin

Veillez vérifier que les informations ci-dessous sont correctes avant de continuer

Type du FPS	<a href="#">FPS initial</a>
Votre numéro de FPS	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Immatriculation	XXXXXXXXXX
Marque	XXXXXX
Date et heure de constatation	XXXXXXXXXX
Date et heure de fin de validité du FPS	XXXXXXXXXX
Date et heure de fin de prix réduit du FPS	XXXXXXXXXX
Date et heure max de paiement	XXXXXXXXXX
Lieu de constatation	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX
Adresse	<a href="#">Voir carte</a>

PrécédentEffectuer un recoursProcéder au paiement

Vous pouvez sélectionner le bouton « [Effectuer un recours](#) » afin d'effectuer une demande de RAPO.

Dès la réalisation de votre demande de RAPO, un agent de votre ville donnera décision sur celui-ci. Vous recevrez la réponse par mail, voici les cas de décision :

- Si acceptation totale de votre contestation : Votre FPS sera annulé dans sa totalité.
- Si acceptation partielle : Une réduction du prix sera appliquée.
- Si décision de rejet par l'agent : Vous devrez vous acquitter du montant du FPS dû.